

le vingt trois du mois de may de l'an mil sept soixant  
 huit est né et le meme jour fut baptizé par moi pretre  
 soussigné charle francois joseph Denekre fils legitime  
 de jacque francois joseph laboureur de son stile, et de  
 d'isabelle Rose Drieus, le parain a été charle francois  
 pomart, et la maraine a été marie jacqueline

Dermenghem, tous deux nubilles et de cette  
 paroisse, lesquels ayant declarés ne scavoit ecrire  
 ont de ce tous deux interpellés fait leur marque  
 ordinaire, le meme jour mois et an que dessus, le  
 parain ayant declare scavoit ecrire a signé avec  
 moi le dit acte le meme jours mois et an que dessus  
 marque + de charle francois pomart  
 marque + de marie jacqueline darmenghem  
 jacques francois josephe denekre  
 L. Denielle pretre

le vingt trois du mois de may de l'an mil sept cet soixant  
 huit est né et le meme jours fut baptizé par moi pretre  
 soussigné charle francois joseph Denekre fils legitime  
 de jacques francois joseph laboureur de son stile, et de  
 d'isabelle Rose Drieus, le parain a été charle francois  
 pomart, et la maraine a été marie jacqueline  
 Dermenghem, tous deux nubilles et de cette  
 paroisse, lesquels ayant declarés ne scavoit ecrire  
 ont de ce tous deux interpellés fait leur marque  
 ordinaire, le meme jour mois et an que dessus, le  
 parain ayant declare scavoit ecrire a signé avec  
 moi le dit acte le meme jours mois et an que dessus  
 marque + de Charle francois pomart  
 marque + de marie jacqueline Darmenghem  
 jacques francois josephe denekre

L : A : Denielle pretre